



Affaire Oudéa-Castéra : Mediapart publie le rapport sur Stanislas caché par les ministres

Depuis août, le ministère de l'éducation refuse de rendre publique l'enquête administrative visant l'établissement privé catholique où sont scolarisés les enfants de la ministre. Discours homophobes, sexisme, humiliations... : le rapport demande à Stanislas de se mettre en conformité avec la loi.

David Perrotin - 16 janvier 2024 à 17h56

« Je vais être très claire, ce rapport d'inspection n'est pas sur mon bureau », déclarait Amélie Oudéa-Castéra vendredi 12 janvier au micro de Mediapart. Si la ministre affirme ne pas l'avoir, le rapport a pourtant été remis au ministère de l'éducation le 1^{er} août dernier. Depuis, Gabriel Attal comme Amélie Oudéa-Castéra refusent de le rendre public. Mediapart le publie en intégralité.

Le portrait dressé de cet établissement privé sous contrat du VI^e arrondissement de Paris, où sont scolarisés les trois enfants de la ministre, est édifiant. Quatre inspecteurs ont été saisis en mai 2023, après les révélations de Mediapart sur l'établissement, et ont auditionné 106 personnes avant de remettre leurs conclusions cet été.

Ce rapport de trente pages montre que l'établissement, qui compte des classes de maternelle, primaire, collège, lycée et classes préparatoires, ne respecte pas la loi en obligeant tous ses élèves à suivre une heure hebdomadaire de catéchèse (l'enseignement de la religion catholique), de la maternelle aux classes prépa. Dans ces cours, des intervenant·es tiennent des propos homophobes, anti-avortement, font la promotion des thérapies de conversion et demandent à « pardonner aux violeurs ».

Ainsi, tous les élèves sont contraints de se rendre à la

chapelle de l'établissement pour les temps consacrés à la confession. Le rapport révèle aussi de graves dérives lors de l'heure de catéchèse. « Certains catéchistes expriment des convictions personnelles qui outrepassent les positions de l'Église catholique, par exemple sur l'IVG en tenant des propos remettant en cause la loi, ou susceptibles d'être qualifiés pénalement sur l'homosexualité », peut-on lire.

Les classes de 4^e, par exemple, apprennent dans des livrets de catéchèse que « l'avortement signifie [...] toujours tuer volontairement une personne humaine innocente ». Plusieurs parents interrogés estiment aussi que cette formation a « une tendance au prosélytisme », qu'« il y a une incitation à être baptisé », « les élèves baptisés devant lever le doigt... si vous [une élève] n'êtes pas baptisée, vous serez damnée et irez en enfer », ou qu'elles donnent lieu à des « critiques contre les autres religions ».

Selon plusieurs témoignages, une intervenante lors de ces cours de catéchèse a pu déclarer que « l'avortement était encouragé parce que les fœtus étaient utilisés pour des médicaments, le Doliprane notamment ». Un autre que « Francois Hollande était un danger pour la République puisqu'il défendait la théorie du genre ». La mission d'inspection a également reçu un signalement pour des propos homophobes tenus par un catéchiste, un intervenant du collège assurant la catéchèse : en janvier 2023, il aurait parlé « de sodomie qui apporte le sida, de l'homosexualité qui est un péché, qui est une maladie qui vient du fait que maman a trompé papa ».

À propos d'un cours en mai 2023, un autre témoin détaille auprès de la mission : « Il nous a parlé de l'homosexualité comme d'une maladie, et que si l'on se sentait homosexuel, il fallait se faire soigner dans une structure religieuse au Canada, que l'homosexualité venait du fait que quand la mère enceinte trompe son mari ou que son mari trompe sa femme, le bébé ressent tout et a le cœur brisé ; il nous a parlé de sodomie également. Il nous a parlé de viol, en disant qu'il fallait pardonner au violeur et que c'était difficile. »

Si le catéchiste en question a été écarté depuis, les inspecteurs pointent de graves dysfonctionnements et

des alertes de parents, à partir du mois de janvier 2023, totalement ignorées. « *La mission ne peut que s'interroger sur le caractère répété de ces prises de position intolérables de ce catéchiste qui est, selon la mission, dans le déni et qui intervenait depuis trois ans devant des jeunes* », relèvent-ils. « *Cette situation révèle un triple dysfonctionnement de la catéchèse, aggravé par le fait qu'elle est obligatoire et intégrée dans l'emploi du temps des élèves* », ajoutent les inspecteurs. « *La gravité des propos est minimisée par l'encadrement et leur possible impact psychologique sur des adolescents n'est pas pris en compte.* »

Interrogé à propos de cette situation, le directeur de Stanislas a indiqué à la mission qu'il comptait élaborer pour l'année prochaine une charte de déontologie pour la catéchèse.

En contradiction avec la loi

Dans le détail, les inspecteurs documentent de graves dérives dans l'application du contrat d'association avec l'État. Selon la loi, dans le privé sous contrat, les cours et les exercices religieux sont facultatifs. « *Pourtant, les familles qui souhaitent inscrire leur enfant à Stanislas n'ont pas le choix, l'assistance aux cours religieux est obligatoire* », pointe la mission. Elle note toutefois que la plupart des élèves auditionnés trouvent de l'intérêt, même s'ils sont athées ou d'une autre confession, dans cette catéchèse qu'ils reçoivent comme une culture religieuse qui peut leur être utile.

Le collège-lycée Stanislas exige même dès l'inscription une « *adhésion au volet "formation chrétienne" du projet éducatif* », avec l'obligation pour chaque élève d'assister aux cours religieux sous peine d'exclusion. Le dossier d'inscription comprend des renseignements relatifs à la religion, date et lieu du baptême, à la première communion et à la confirmation. Ces précisions étaient obligatoires jusqu'en 2022 et sont devenues facultatives après les révélations de Mediapart.

« *Un élève d'une autre confession que catholique, ou bien athée, est obligé de suivre ces cours de formation chrétienne, présentés par la direction et l'encadrement de Stanislas comme un apport culturel dans la formation de l'élève* », constate la mission d'inspection, qui « *s'interroge sur les conditions du respect de la liberté de conscience auquel l'établissement s'est engagé en signant le*

contrat d'association alors que, à l'inscription, est exigé le respect par les élèves du caractère obligatoire de la catéchèse ».

De graves dérives dans les autres cours

Les inspecteurs ont constaté que le contenu des enseignements en lien avec l'éducation à la sexualité, en SVT (sciences de la vie et de la Terre) et en EMC (enseignement moral et civique), ainsi que dans d'autres disciplines, n'est que très partiellement, voire pas du tout renseigné sur la plateforme numérique de l'école. Un seul professeur de tout l'établissement respecte les programmes officiels en traitant de la contraception en classes de 4^e et de 3^e. « *Tous les côtés que je considère extrêmes à Stan viennent du fait que certaines familles demandent ça. Sociologiquement, on a beaucoup de familles catholiques un peu réactionnaires* », justifie un préfet (l'équivalent dans l'établissement du conseiller principal d'éducation) interrogé par la mission.

Des cours d'éducation affective sont parfois dispensés, toujours lors de séances non mixtes, et sont dénoncés tant par des élèves que par certains membres de l'établissement. Ces séances remplacent les cours d'« *éducation à la sexualité* », à proposer obligatoirement sur le temps scolaire. « *Il ne s'agit pas d'une simple commodité de langage, mais d'un parti pris de mise à distance de la sexualité* », analyse la mission. D'après le personnel de santé, des élèves de certains cursus n'en suivent jamais et certains cours posent de sérieux problèmes. L'une des dernières intervenantes disait « *des choses aberrantes, par exemple que les hommes ont des pulsions que les femmes n'ont pas et qu'elles doivent subir...* ».

« *Le parti pris de certains professeurs de SVT de ne pas parler des infections sexuellement transmissibles (IST), les propos tenus lors des conférences d'éducation à la sexualité sur les dangers de la contraception chimique, et enfin les dérives relevées en catéchèse sont susceptibles pour la mission de porter atteinte à la santé des élèves* », pointent les inspecteurs, qui dénoncent l'absence de contraception d'urgence disponible dans l'établissement.

« *Bien avant l'article de Mediapart, j'ai été conduit à reprendre un certain nombre de choses concernant*

l'éducation affective et sexuelle », déclare le directeur de Stanislas pour se défendre, évoquant une précédente intervenante « *malsaine* ».

Pédagogie « violente » et « humiliante »

Si les parents rencontrés par la mission sont, dans leur grande majorité, favorables à l'exercice de l'autorité tel que pratiqué par les personnels d'encadrement, la mission pointe de nombreuses dérives. Des préfets sont mis en cause pour leurs méthodes brutales et autoritaires. Une étudiante de classe préparatoire en 2020 et 2021 fait état de réflexions répétées sur sa tenue vestimentaire, y compris à l'extérieur de Stanislas. Elle évoque également la pression qu'elle a subie et l'absence d'accompagnement alors qu'elle était très fragilisée à la suite d'une agression sexuelle dont elle avait été victime en dehors de l'établissement.

« Elle évoque un rendez-vous fixé avec ses parents au cours duquel elle a été contrainte de les informer de cette agression, "sinon ce n'était pas vrai ou sérieux"; la menace d'exclusion, les remarques humiliantes à répétition », relèvent les inspecteurs. « La pédagogie de Stan est violente. Leur but est que les élèves donnent le meilleur d'eux-mêmes, non pas en les encourageant, mais en les rabaisant », témoigne un autre.

Lundi 15 janvier, Mediapart révélait comment Gabriel Attal avait été alerté par un parent d'élève qui dénonçait l'exclusion brutale de sa fille. Le motif ? Avoir dénoncé le racisme et l'homophobie des membres du personnel de Stanislas.

Dans ce rapport, les inspecteurs confirment l'intégralité de ces accusations et montrent que la direction de Stanislas a « *dissimulé la vérité* » et même « *monté dans la précipitation* » un dossier à charge pour tenter de justifier l'exclusion de la jeune fille et travestir ses motifs. Ils accusent à tort cette élève d'avoir harcelé des camarades. « *Il ressort des pièces transmises que le problème posé par cette élève se situe ailleurs, dans un conflit personnel entre le préfet et elle, relayé par le censeur – directeur du lycée, en raison en réalité de ses prises de position assimilées à du militantisme* », relèvent-ils.

Pour réaliser son rapport, la mission d'inspection a interrogé l'autorité académique, le directeur diocésain de l'enseignement catholique de Paris, quatre inspecteurs du premier et du second degré de l'académie de Paris chargés du suivi du collège Stanislas, le personnel de Stanislas (le président directeur général de la société anonyme (SA) Stanislas, directeur, censeurs – directeurs, directeur académique de l'école primaire, préfets, documentalistes, secrétaires, médecin...). Des professeurs, des agents, des surveillants et des élèves...

La mission a aussi lancé un appel à témoignages auprès des personnels et étudiant-es de l'établissement et a entendu 17 personnes à la suite de cet appel et recueilli quatre témoignages écrits.

La mission a recueilli et étudié un ensemble de documents fournis par l'académie de Paris, la direction diocésaine de Paris et le collège Stanislas.

Au total, la mission a donc entendu ou rencontré 106 personnes pour la conduite de l'enquête.

L'un des préfets de l'établissement reprochait à cette jeune fille de porter « *un pull LGBT* » et était, selon plusieurs témoignages, « *familier de propos homophobes et d'insultes envers les filles qu'il ne trouve pas assez féminines* ».

Pour la mission, « *cette affaire témoigne de la méthode brutale employée par l'établissement pour écarter une élève brillante qui ne correspond plus à "l'esprit Stan" et qui pourrait influencer d'autres jeunes* ». Son exclusion est d'autant plus problématique qu'elle a été décidée de manière totalement arbitraire, sans conseil de discipline et sans informer le professeur principal. Aucun accompagnement n'a été mis en place pour l'aider à trouver un autre lycée.

Un sexisme et une homophobie assumés

Ce rapport permet de prendre conscience de l'inégalité structurelle imposée par la direction de cet établissement. Au collège, on dénombre cinq classes de garçons, trois classes de filles et seulement deux classes mixtes auxquelles s'ajoute une classe de Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté). En

lycée, la capacité d'accueil de l'internat des garçons est de 130 lits alors que celle de l'internat des filles est de 26. En classes préparatoires aux grandes écoles, elle est de 473 pour les garçons et de 98 pour les filles.

« Il est à noter que la situation des classes de garçons dans l'organisation spatiale de l'établissement n'est pas neutre », écrit la mission. Celles-ci sont installées dans le bâtiment central de sept étages, où se trouvent les classes du lycée, alors que les classes de filles et les classes mixtes sont à la marge, dans un autre bâtiment.

Pour la mission, la direction de Stanislas entretient des stéréotypes sexistes, notamment à travers sa façon de régir les tenues des filles. « La mission relève sur vingt ans une préoccupation constante de l'apparence du corps féminin, qu'il faut cacher : vêtements opaques, épaules (couvertes), ventre (hauts sur le bas des hanches), cuisses (longueur des jupes et des robes), poitrine (pas de décolletés). Ce niveau de détails relève du sexisme. Il renvoie la jeune fille à une image sexuelle de son corps qui attire et perturbe les garçons. »

Parcoursup détourné

Les inspecteurs estiment aussi que la place des garçons et cette culture de la non-mixité peuvent « favoriser un climat propice à l'homophobie ». « Les filles qui ont les cheveux courts, qui ne s'habillent pas avec une robe ont des sous-entendus, de même pour les garçons efféminés », reconnaît une membre du personnel interrogé par la mission. Selon elle, l'homophobie était même « ouvertement assumée » à l'époque de La Manif pour tous.

Et la mission de souligner : « Si lors des auditions, la mission n'a eu aucun témoignage sur des propos homophobes tenus par les enseignants, quelques retours font état d'interpellations de cette nature entre élèves : "demi-hommes", "demi-garçons" (visant des garçons des classes mixtes), "pédés", "tapettes", propos que la direction et l'encadrement disent ne pas tolérer et au besoin sanctionner, mais inscrits dans une certaine conception de la virilité. »

« L'Église est contre l'union homosexuelle et contre l'avortement, que je sache, non ? Une école catholique ne peut dire autre chose », assumait d'ailleurs le directeur,

Frédéric Gautier, interrogé en août 2023 par *Le Monde*. Après de la mission, il assume : « Concernant les problèmes liés à l'identité sexuée, ce que nous ne souhaitons pas, c'est introduire un débat idéologisé, marqué par une forme de militantisme. »

Enfin, le rapport révèle un contournement de la procédure nationale Parcoursup : « Certains élèves sont incités à renoncer à leurs autres vœux dans Parcoursup au moment de la finalisation du dossier en échange de la garantie d'être admis sur leur vœu dans une classe préparatoire de l'établissement. » Ce qui est contraire à la philosophie initiale de la plateforme, qui consiste à favoriser une égalité des chances sur le choix d'orientation dans le supérieur.

En guise de conclusion, les inspecteurs livrent de nombreuses recommandations pour que l'établissement se mette en conformité avec la loi. Et notamment :

- Faire respecter le caractère facultatif de l'instruction religieuse.
- Renforcer le contrôle sur les intervenants dans la catéchèse afin de prévenir les propos contraires aux valeurs de la République, voire pénalement répréhensibles.
- Demander aux corps d'inspection de contrôler l'effectivité des enseignements de sciences de la vie et de la terre (SVT) en lien avec l'éducation à la sexualité, en particulier ceux relatifs à la prévention des risques (grossesses non désirées, IST, VIH/sida) afin de ne pas porter atteinte à la santé des élèves.
- Demander aux corps d'inspection de contrôler l'effectivité de l'information et de l'éducation à la sexualité prévue par l'article L 312-16 du Code de l'éducation.
- Travailler à une évolution du projet éducatif et des règles de vie, notamment relatives à la tenue vestimentaire, afin de renforcer, conformément aux valeurs de la République, l'égalité filles-garçons et le respect des différences au sein de l'établissement...

Interrogés pour savoir si le ministère de l'éducation comptait rendre public ce rapport, ledit ministère comme Matignon refusent de nous répondre. Amélie Oudéa-Castéra, qui a défendu Stanislas pendant l'enquête selon nos informations, compte-t-elle suivre les recommandations de la mission ou se déporter ? Ses

conseillers refusent eux aussi de nous répondre. Et puisqu'elle l'a choisi pour ses enfants, la ministre considère-t-elle ce type d'éducation comme un modèle à suivre ?

Le rapport

David Perrotin

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).